

<http://www.snetap-fsu.fr/Auvergne-lettre-au-President-de.html>



# Auvergne : lettre au Président de région

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 15 février 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Monsieur le Président du Conseil Régional d'Auvergne**  
**Mesdames et Messieurs les Élu(e)s du Conseil Régional d'Auvergne**

Vous avez réuni, le 10 décembre dernier certaines organisations syndicales des lycées professionnels de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole Public pour les informer des projets du Conseil Régional Auvergne en lien avec l'acte III de la décentralisation.

Pour nous, ACTE III DE LA DECENTRALISATION ET LOI PEILLON sont deux déclinaisons d'une même politique de destruction de la république une, indivisible et laïque. Cette politique mènerait à la destruction des principes fondamentaux de la République que sont la Liberté, l'Égalité et la Fraternité en détruisant les instruments qui ont permis de les mettre en place à savoir, les services publics entre autres. Cet état décentralisé permettrait encore plus largement la mise en œuvre des politiques d'austérité votées en septembre par le nouveau gouvernement. François Hollande n'a-t-il pas précisé « La décentralisation [...] sera une source d'efficacité de la dépense publique car il y aura partout des économies à faire. »

Autonomie et adéquationnisme sont les maîtres mots de ces deux instruments de destruction du caractère national de l'éducation et de la république une et indivisible, tel que prévu par les institutions européennes dans le cadre de la mise en place de l'Europe des [Régions](#) depuis les années 80.

En prônant l'autonomie, l'Acte III et la loi Peillon vont à l'encontre de l'ambition collective caractéristique de l'école de la République, à savoir la recherche de l'égalité et la promotion de l'émancipation. Tous les deux procèdent de la casse de tous les cadres nationaux (examens, programmes, diplômes, statuts, etc...). Ainsi la mise en place de PET, Projets Éducatifs Territoriaux, remettrait en cause non seulement le caractère national des programmes mais permettrait à des associations et autres fondations d'entrer dans l'école publique bafouant ainsi son caractère laïque, c'est-à-dire protégé de tout prosélytisme qu'il soit religieux, économique ou politique. L'école du socle quant à elle remet en cause le statut des enseignants du premier et second degré.

L'adéquationnisme trouve toute sa force dans le projet de transfert de l'enseignement professionnel qu'il soit éducation nationale ou enseignement agricole aux régions. Dans ce cadre vous avez exprimé le souhait de pouvoir développer des formations en corrélation avec le monde des entreprises auvergnates afin d'avoir une vision à 5 ans. Or l'école n'a pas à être en corrélation avec le monde des entreprises, son caractère laïque l'en protège. De plus la mission de l'école, fût-elle professionnelle n'est pas d'avoir une vision à court terme (5 ans) mais de former sur le long terme des citoyens éclairés. De plus ce transfert vise, à terme, à mixer les publics (formation initiale et continue, apprentissage), mixer des établissements publics et privés. Le but étant la destruction des statuts et l'adéquation entre les formations dispensées sur un territoire et le marché du travail. Ce qui va à l'encontre du principe d'émancipation individuelle et collective. Cette « employabilité » enfermerait les jeunes dans un carcan idéologique et géographique. C'est la mise en œuvre de ce que préconise l'OCDE à la fin des années 70 : « la structure du système éducatif considérée comme archaïque est appelée à disparaître au profit de structures plus souples, largement soumises aux lois du marché aussi bien dans leurs débouchés que par leur fonctionnement interne. L'institution scolaire proprement dite n'aura (comme c'est le cas des écoles anglaises et américaines) qu'à assurer la socialisation des jeunes et à leur inculquer, non plus essentiellement des savoirs mais des compétences devant garantir leur employabilité et leur adaptabilité. ». Adapter le monde de l'éducation au monde de l'entreprise, c'est tout simplement faire rentrer l'enseignement dans le marché des entreprises et cela nous ne pouvons l'accepter ! Nous dénonçons fortement cette loi de l'offre de formation et des marchés comme nous le voyons avec les [CFA-CFPPA](#) (acte I de la décentralisation), Cet acte I a permis de faire disparaître le statut de fonctionnaire d'État avec l'emploi de personnels précaires majoritairement (en [CDI](#) ou en [CDD](#))

La mission de l'école est de donner à chacun le choix de son destin ici ou ailleurs. La formation professionnelle doit pouvoir former à tous les métiers dans un cadre neutre (service public) pas seulement à ceux proposés par les entreprises qui existent dans la région. C'est le principe même de la liberté, l'égalité et la laïcité.

« Le SNETAP-[FSU](#) est opposée à une nouvelle étape de décentralisation (...) il conteste les projets annoncés par le gouvernement de transfert aux régions de « l'ensemble des attributions qui sont encore celles de l'État en matière de formation professionnelle d'orientation et de mise en cohérence des politiques d'accompagnement vers l'emploi ». Ces transferts se traduiraient par l'éclatement du service public national d'Éducation (...) et les politiques éducatives seront soumises à la seule adéquation emploi/formation et aux lobbyings locaux » [Bulletin du SNETAP n°349](#) janvier 2013

L'École de la République s'est forgée dans un combat contre les féodalités locales, les intérêts économiques privés au nom de l'intérêt général.

L'acte III de la décentralisation et la Loi Peillon sont des instruments de destruction de l'école de la république laïque. Nous sommes opposés à leur mise en ½uvre.

De ce fait, nous ne participerons à aucune réunion qui viserait à mettre en ½uvre avec le Conseil Régional ce nouvel acte de décentralisation.

Pour le Bureau régional SNETAP-FSU Auvergne  
La secrétaire régionale  
Maryse Chabrilat